CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Les Distributions de Prix

A ROUBAIX

La distribution des prix des écoles primaires supérieures a eu lieu vendredi à 9 heures, à l'Hippodrome. Une assistance nombreuse était venue applaudir les jeunes lauréats.

M. Dewitte présidait, entouré de MM. Leblanc, adjoint au maire, Picard, conseiller municipal, Hennequant, président de la Fédération des Amicales, Bourbon, inspecteur primaire, Lambert, directeur de l'Institut Turgot, Lacquement et Wicart, délégués cantonaux, Schiller, membre du comité du collège des jeunes filles, Mlle Galzandat, directrice de l'Institut Sévigné, et de plusieurs professeurs.

Après la *Marseillaise*, exécutée par une section de la « Grande Harmonie », dirigée par M. Fournier, sous-chef, M. Dewitte, en un discours plein de conseils pratiques, montre aux élèves l'utilité de l'effort. « Si le laboureur augmente la fécondité naturelle de ses terres par la culture intensive, dit-il, nous pouvons aussi, par notre ténacité, notre persévérance, notre volonté, accroître le patrimoine qui nous est échu. La chance n'est qu'un mot, en réalité, nous sommes les véritables maîtres de notre destinée ».

Il termine par ces fortes paroles: « Réfléchissez, jeunes gens, au moment où vous devez prendre un parti; avant de fixer définitivement votre choix sur une carrière, nourissez bien votre décision. Vous ne devez pas abandonner la difficulté, mais employer votre zèle à la vaincre, prenez bravement votre part à la lutte pour l'existence, ne vous effrayez pas de la peine que vous aurez, rien de ce qui peut être obtenu, souvenez-vous-en, ne saurait l'être autrement que par l'effort. Voyez bien en face la nécessité de préparer le succès de votre vie par cette énergie d'un usage quotidien qu'on appelle le travail; par l'étude patiente de la réalité, l'organisation lente et méthodique de vose facultés naturelles.

» Vous aurez acquis de cette façon la seule chance de réussir; c'est celle que je vous souhaite du fond du cœur ».

Avant la lecture du premier palmarès, les jeunes filles chanteront avec une grande justesse d'expression les chœurs suivants: « Aux Morts pour la Patrie », de Bourgault-Ducoudray, et « Salut Printemps », de Marty. Elles étaient dirigées par Mlle Rousseau et accompagnées par Mme Puis, professeur de solfège. Après la distribution des prix aux jeunes filles et pour couper la longueur de la cérémonie, les élèves de l'Institut Turgot exécutèrent, sous la direction de M. Isoré, leur professeur, un chœur de sa composition: « Les Patineurs », (poésie de M. J. Pierson, de Tourcoing) Ce chant superbe a des allures et des tonalites très variées; nos jeunes gens, accompagnés par la symphonie de l'Institut, l'interprétèrent avec beaucoup de sentiment et de chaleur et, comme les élèves de l'Institut Sévigné, recueillirent une ample moisson de bravos.

Voici un extrait des palmarès:

INSTITUT SÉVIGNÉ

Enseignement primaire supérieur. — Prix d'excellence. — Quatrième année: Première section: 1er prix, Céline Frémaux; Marguerite Laude; 2e, Pauline Dekye; — Deuxième section: Prix, Jeanne Burkard. — Troisième année: 1er prix, Madeleine Leveugle; 2e, Thérèse Waelès; 3e, Claire Derulle. — Deuxième année: 1er prix, Suzanne Isoré; 2e, Raymonde Derue; 3e, Lucie Crampon. — Première année: 1er prix, Germaine Fourdrain; 2e, Madeleine Deledique; 3e, Jeanne Thomas.

Enseignement primaire élémentaire. — Prix d'excellence. — Cours supérieur: 1er prix, Suzanne Rousse; 2e, Mathilde Delval; 3e, Suzanne Claisse. — Cours moyen: Deuxième année: 1er prix, Marie-Louise Béghin; 2e, Madeleine Tritcat; 3e, Germaine Basier; — Première année: 1er prix, Denise Bigand; 2e, Eugénie Vandebeukque; 3e, Adolphine Dekaesmaker. — Cours élémentaire: Deuxième année: 1er prix, Suzanne Prus; 2e, Renée Burkard; 3e, Estelle Ameye; — Première année: 1er prix, Lucie Delbaere; 2e, Liane Lefebvre; 3e, Jeanne Lelong; accessits, Marguerite Delteil, Madeleine Loquet, Angèle Castiaux, Marguerite Small, Marguerite Bitet. — Classe enfantine: Première section: 1er prix, Pierre Rogier; 2e, Raymonde Lemaire.

La rentrée des classes est fixée au samedi 2 octobre.

INSTITUT TURGOT

Ecole primaire supérieure. — Prix d'excellence. — Quatrième année: Raoul Tetin; — Troisième année: Louis Delécluse; — Deuxième année: Marcel Bruneel; — Première année: Maurice Guelton.

Ecole primaire élémentaire. — Prix d'excellence. — Cours supérieur A: André Labois, Paul Doyennette, Henri Vandeputte. — Cours supérieur B: Eugène Lecomte, Marcel Cools, Henri Depratre. — Cours moyen A: Jean Bonte. — Cours moyen B: Première division: Gaston Huret; deuxième division: Louis Leblanc.

Cours élémentaire. — Premiers prix. — Première division: Morale: Maurice Surantyn, Charles Ottevaere; — Lecture: Raymond Boo, Alfred Decottignie; — Ecriture: Marcel Monteyne, Alfred Decottignie; — Orthographe: Maurice Surantyn, Charles Ottevaere; — Composition française: Charles Ottevaere, Marcel Monteyne; — Récitation: Maurice Surantyn, Raymond Boo; — Calcul: Léon Lepas, Georges Flamment; — Histoire et instruction civique: Léon Lepas, Raymond Wagnon; — Géographie: Georges Flamment, Henri Dauphiné; — Sciences: Léon Lepas, Henri Dauphiné. — Deuxième division: Lecture: Louis Pinchon, Georges Resplanger; — Ecriture: Jean Suquet, Clément Lerouge; — Orthographe: Georges Toussaint, Clément Lerouge; — Récitation: Stéphane Weymans, Charles Vandeputte; — Calcul: Joseph Lefebvre, Stéphane Weymans; — Histoire: Georges Toussaint; — Géographie: Stéphane Weymans.

La rentrée est également fixée au samedi 2 octobre.

A l'école libre Saint-François de Sales

C'est dans la nouvelle et magnifique salle des fêtes de la Maison des Œuvres, inaugurée le 13 juin dernier, boulevard de Strasbourg, et dont nous avons ici même exposé le parfait agencement, qu'a eu lieu vendredi à deux heures de l'après-midi la distribution des prix aux élèves de l'école St-François de la paroisse du Sacré-Cœur.

La réunion était présidée par M. l'abbé Delille, curé, entouré de tous ses vicaires; les invités venus en très grand nombre emplissaient une bonne partie de la vaste salle, tandis que les 300 enfants de l'école avaient pris place aux galeries. Après l'exécution de deux chœurs par les élèves de la première classe, l'un d'entre eux, Georges Stichelbaut, au nom de tous ses camarades, a adressé un compliment particulièrement touchant au zélé pasteur, M. l'abbé Delille, qui, a-t-il dit, plus que jamais dépense pour sa paroisse tout ce qu'il a de santé, de cœur et de dévouement.

Rappelant au prix de quels sacrifices M. le Curé a fait construire les « superbes locaux de la Maison des Œuvres, dont la paroisse peut être justement jalouse, il déclare qu'ils sont dus à la patience et au dévouement de M. le Curé. Les pierres de l'édifice proclament son travail opiniâtre, son zèle infatigable, sa confiance inaltérable et l'union inébranlable de tous ceux qui ont collaboré à cette œuvre. »

Dans son allocution, M. le Curé, reprenant les éloges qui viennent de lui être adressés, s'empresse de dire qu'il a été puissamment aidé dans son œuvre par ses vicaires, et par ses paroissiens, qui apprécient tout le bien réalisé. Puis il exprime toute sa satisfaction des succès éclatants remportés cette année par l'école Saint-François, et dont nous donnons plus loin un aperçu. Il fait, à ce sujet, un bel éloge de M. Ehrhart, directeur, « un parfait éducateur, dit-il, qui aime passionnément ses enfants et se consacre à eux avec un zèle vraiment remarquable. Les succès de ses élèves sont tout à son honneur comme à celui de ses collaborateurs qui travaillent à l'envi du directeur. Tous ont droit à la reconnaissance entière des familles. »

Le programme comportait quelques morceaux de déclamations et une scénette: « L'Innocence reconnue », qu'ont très bien interprétés les élèves des premières classes.

Les chiffres ci-dessous disent éloquemment l'excellence de l'instruction donnée aux élèves de St-François. L'école a remporté cette année 75 récompenses officielles, comprenant 23 certificats complémentaires ou élémentaires sur 25. 34 mentions *très bien* et *bien* et 18 prix de certificats et concours divers, organisés entre les écoles libres de Roubaix et la région.

Parmi les principaux lauréats, signalons les noms suivants: Henri Parent obtient la médaille d'honneur offerte par M. le Curé, et Robert Delcour celle de l'Association des Anciens élèves; en outre Georges Stichelbaut et Jules Devulder méritent les médailles d'excellence de la Chambre de commerce.

Ont obtenu le certificat d'études complémentaires: Henri Parent (bien), Robert Delcour et Louis Galand (assez bien), Jules Devulder, Louis Delreux et Maurice Bleusé (satisfait); le certificat élémentaire: Georges Stichelbaut (très bien), Elie Baseyne Adhémar Delreux, Georges Ducoulombier, Hector Gilmant, Fernand Huyghe, Henri Vandermersch (bien), Jules Dal, Georges Decosinck, Léon Desanois, André Verfaille, Maurice Hebben, Louis Hubaut, Jean Knockaert, Maurice Lagouge, Paul Rotty et Auguste Verniers (assez bien).

La rentrée des classes est fixée au 28 septembre; les classes de vacances auront lieu du 9 août au 12 septembre.

* * *

— La distribution des prix aux élèves de l'école libre de la rue Boardaloue, dirigée par M. Declerck, aura lieu demain, dimanche, à trois heures et demie précises, sous la présidence de M. l'abbé Colpin, curé de la paroisse du Très-Saint-Rédempteur.

A CROIX

— La distribution des prix aux élèves de l'Externat St-Martin, a eu lieu vendredi après-midi, dans la salle des fêtes du Cercle St-Martin, sous la présidence de M. l'abbé Raffin, curé de la paroisse, entouré de MM. les abbés Delcambre, curé de Wasquehal; Fock et Camoriynck, vicaires de Wasquehal; Ducroos, Lauwick, Bouilles et Beuscart, vicaires de la paroisse St-Martin, de Croix.

Un élève, Paul Houzet, a complimenté M. le Curé, qui a pris la parole pour féliciter M. Michelot, directeur de l'Externat St-Martin, des brillants succès remportés par ses élèves dans les derniers examens, et le remercier du dévouement qu'il apporte dans ses fonctions de directeur. Il a ensuite énuméré les bienfaits et la nécessité de l'enseignement religieux.

Les élèves ont ensuite exécuté un chœur: « L'étendard de Jeanne d'Arc », et interprété différents monologues et chansonnettes.

M. l'abbé Hellebocque a ensuite donné lecture du palmarès.

— Aujourd'hui samedi, à neuf heures et demie, aura lieu la distribution des prix aux élèves de l'Externat Ste-Anne (filles).

A LANNOY

La distribution solennelle des prix à l'Institution Saint-Charles a eu lieu, jeudi, sous la présidence de M. l'abbé Delesalle, doyen de Lannoy.

Dans la nombreuse affluence qui se pressait dans la salle des fêtes, on remarquait de nombreuses familles de Lannoy, de Lys, d'Hem et des environs qui avaient voulu venir couronner eux-mêmes les vainqueurs.

Sur l'estrade se trouvaient de nombreux ecclésiastiques et les administrateurs du collège. La musique de Lys n'a fait que rendre plus attrayante cette belle cérémonie.

M. le supérieur a remercié en termes très délicats les bienfaiteurs de cette œuvre. Il les a félicités de leur attachement à cette institution qui restera digne de leur confiance.

M. l'abbé Delesalle, doyen de Lannoy, a prononcé une éloquente allocution, dans laquelle il a montré la beauté de l'éducation chrétienne qui seule forme des hommes. Les applaudissements dont son discours fut salué, prouvèrent que sa parole avait été comprise et porterait des fruits.

A TOURCOING

Ecoles Municipales de Tourcoing

Ecoles de garçons. — Rue du Pont-de-Neuville: 1ers prix, Maurice Loridant, Gabriel Dermy, Paul Liard, Jean Decalf.

Rue de la Potente: Gustave Verfaillie, Charles Herbaux, Alfred Dutat, Raymond Secq, Alfred Morel, Maurice Crowin, Raymond Dutriez, Mathurin Logghe, René Rolin, Jules Desrumeaux, Léon Seguin.

Rue du Calvaire: Excellence, Julien Vanhacke, Maurice Desreumaux; 1ers prix, Maurice Desreumaux, Julien Vanlacke, Albert Benoit, Amand Volt, Jules Cerf, Gustave Leenknegt, Jean Desreumaux, Henri Leclercq, Cyrille Wouters, Marcel Deltour, Georges Pilpelart, Fernand Guiot, Georges Droulers, Henri Prouvost, Jean Amant.

Rue des Champs: Excellence, Gaston Callarts; 1ers prix, Henri Vienne, Moise Monger, Alphonse Ghesquier, Augustin Pourcelle, Raymond Delepaut, Raymond Delplanque, Léon Béghin, Gaston Vandergucht.

Rue des Cinq-Voies: 1ers prix, Charles Deboysère, Georges Dhellemmes, Robert Pieters, Maurice Avisse, Lucien Bouin, Gaston Fournier, Victor Piedanna, Vincent Vermeulen, Gustave Verbeke, Maurice Vanlancker, Albert Longuety, Marcel Legrand.

Rue du Conditionnement: Excellence, Carlos Ducoulombier; 1ers prix, Carlos Ducoulombier, Marceau Debruyne, Marcel Loridon, André Poulain, Léon Desmaret, Gustave Provost, Marius Winez.

Rue du Flocon: Excellence, Fernand Desrumeaux, Floris Van Loosveld, Arthur Carette; 1ers prix, Jules Vandepeutte, Albert Capelle, Fernand Desrumeaux, Arthur Carette, Léon Tiberghien, Floris Van Loosvelt, Désiré Dujardin, Hubert Bouche, Henri Dupont, Clément Vanmoorleghem, Georges Boutry.

Rue Lhomond: 1ers prix, Arthur Richter, Arthur Dumasi, Henri Mas, Jean Vandecasteele, Lucien Stormin, Camille Plateau, Eugène Dufhoit, Auguste Vanwynsberghe, Marcel Mourant, Marcel Vanhoutte.

Rue Neuve: 1ers prix, Edmond Lesaffre, Noël Delberghe, Edmond Mispelaere, Albert Vanmerhaeghe, Cyrille Barré, Léon Lagache, Michel Suytsers, Camille Breuze, Albert Beaurain, Jules Chatelet, Achille Martin, Gaston Wagnon.

Rue des Piats: Excellence, Gustave Monnier; 1ers prix, Eugène Dhaene, Victor Dermaux, Gaston Six, Raymond Lecomte, Paul Delabassée, François Vigier, Gustave Monnier, Henri Hache, Louis Delcroix, Paul Valens, Paul Roussel, Paul Volt, Albert Six, Jean Avet, Paul Volt, Léon Billaut, Jean Dhalluin, Henri Samyn, Marcel Croemeling.

— **Ecole libre des filles du Blanc-Seau.** — Hier a eu lieu la distribution des prix à l'école libre des filles, rue Molière. Nous avons été heureux d'applaudir une fois de plus aux succès des élèves. Toutes les enfants présentées aux différents examens ont été reçues:

Brevet élémentaire: Emma Rottinge, Madeleine Depaego (avec dispense d'un an). — Certificat supérieur: M. Depaege (mention bien). — Certificat complémentaire: Louise Marxant (prix diocésain), Fernande Alexandre, Madeleine Selosse (mention très bien). — Certificat élémentaire: F. Hérent (prix diocésain), A. Vandenbroucke, H. Jacquart, A. Coqu, L. Marquette (mention très bien), A. Fretin, G. Delhay, J. Tison, A. Vanhoutte (mention bien), M. Vanloocke (mention assez bien).

LANNOY

— **Succès scolaires.** — Les deux élèves présentés par l'école communale aux examens pour l'admission à l'Ecole Normale de Douai, ont été reçus. Ce sont: MM. Jean Prévos et Raymond Meurisse. Les épreuves ayant été particulièrement difficiles, cette année, l'honneur de la réussite n'en est que plus grand et pour les élèves et pour les professeurs.

TOURCOING

— *Institut Colbert (Ecole pratique d'industrie.* — On nous adresse la communication suivante:

« Les ateliers de l'Ecole pratique d'industrie seront ouverts au public le dimanche 1er août, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 5 heures du soir. Un groupe d'élèves au travail et une exposition de quelques travaux permettront de juger les résultats de l'enseignement professionnel d'atelier.

» Le directeur de l'Ecole se tiendra ce jour-là à la disposition des familles pour leur donner tous renseignements utiles sur l'organisation et le fonctionnement de l'Ecole et pour les conseiller, au besoin, sur le choix d'une carrière ou d'une profession pour leurs enfants.

» Nous rappelons que l'Institut Colbert comprend plusieurs divisions ou écoles distinctes savoir: une école primaire supérieure d'enseignement général, une école de commerce et une école d'industrie. Cette dernière prépare aux professions suivantes: mécaniciens-ajusteurs pour atelier de construction; monteur, tourneur, raboteur, fraiseur, outilleur, forgeron-mécanicien, serrurier, serrurier d'art, menuisier-charpentier, ébéniste, modeleur, tourneur sur bois, dessinateur.

» C'est parmi les jeunes gens sortant de cette école que les industriels pourront recruter dans l'avenir leurs contremaîtres et leurs chefs d'atelier.

» A la prochaine rentrée des classes, une section spéciale sera créée pour la préparation des apprentis électriciens. Le nombre des élèves à admettre dans cette section est limité à dix pour la première année ».

Chez les Frères Maristes de Péruwelz-Bonsecours

La distribution des prix aux élèves a eu lieu, lundi, dans l'intimité, sous la présidence du général de Chalandar et de M. l'abbé Famelard, révérend doyen de Péruwelz.

En ouvrant la cérémonie, le cher Frère Directeur a proclamé les résultats des derniers concours officiels.

Le Collège des Frères Maristes obtient:

Institut catholique des Arts et Métiers: 3 nominations sur 5 présentations.

Certificat d'études primaires supérieures: 1) section commerciale, 7 reçus sur 7 présentés; 2) section industrielle (fer), 9 reçus sur 10 présentés; 3) section industrielle (bois), 1 reçu sur 1 présenté.

Brevet supérieur: 6 reçus sur 10 présentés.

Certificat complémentaire: 21 reçus sur 21 présentés.

Certificat élémentaire: 28 reçus sur 29 présentés.

Agriculteurs de France: 14 reçus sur 14 présentés.

Diplôme de sténographie Duployé: 15 reçus sur 15 présentés.

Total, 104 reçus sur 112 présentés.

Le prix d'honneur spécial a été décerné à M. Louis Vande Vannet, pour avoir eu la note maximum 40, sans interruption, chaque semaine, pendant l'année scolaire.

Le Comice agricole de Lille a décerné une médaille à M. Paul Bény, de Linselles, à la suite de son brillant examen d'agriculture.

Le prix d'excellence pour la section commerciale offert par l'Association des Anciens élèves a été mérité par M. Albert Bisiau.

La médaille d'or offerte par l'Association des Anciens Elèves au premier élève de la section industrielle, a été méritée par M. Marcel Barbier.

Après la cérémonie, un élève de première année a fort éloquemment exprimé les impressions de son âme à la veille d'entrer dans la vie. En termes émus, il a salué, au nom de ses compagnons, les maîtres dévoués qui se sont dépensés généreusement pour la culture de leur intelligence et de leur cœur. Il a uni dans ses remerciements et les professeurs d'élite qui avaient formé leur esprit et le Père Ammonier qui ouvrit leur âme à la vertu. Puis, dans un langage émouvant, il s'adressa au général de Chalandar et rappelant la grandeur de sa carrière militaire tant en 1870 que sur la terre d'Afrique, il fit acclamer son héroïsme chrétien, quand, victime des fiches de la franc-maçonnerie, il brisa son épée plutôt que de forfaire à l'honneur.

« D'ailleurs, ajouta le jeune orateur, vous n'avez quitté un champ de bataille, que pour vous engager aussitôt sur un autre; celui de l'apostolat chrétien par la parole. Honneur à vous! »

L'orateur associe ici dans ses louanges au général, une autre âme d'apôtre, M. le Doyen de Péruwelz. Avec un tact parfait, il parle du jubilé de 25 ans de prêtrise que M. l'abbé Famelard célébrera sous peu et lui adresse ses respectueuses et filiales félicitations. Il termine en remerciant les autres fidèles amis du Collège, Messieurs les Ecclésiastiques de Péruwelz et de Bonsecours, le capitaine Michel et M. Verdière.

Ce petite discours, de forme très littéraire et dit avec beaucoup de cœur, a fait sensation et l'enthousiasme s'est donné libre cours après la péroraison.

Le général de Chalandar, beau vieillard en cheveux blancs, mais toujours énergique et vibrant, a répondu avec une simplicité patriarcale et un humour vraiment français. Il a dit à ses chers enfants, le prix de la vertu, seul secret du bonheur. Il les a mis en garde contre la franc-maçonnerie. Il les a engagés à demeurer toujours de bons et fidèles chrétiens pour le plus grand bien de leur âme et de la Société.

Nous ne pouvons rien apporter du charme de ce petit discours si nous en signalons les principales idées. Il a touché jusqu'au fond de l'âme de ceux qui l'ont entendu. Le général de Chalandar a été longuement acclamé.

M. le Doyen de Péruwelz l'a remercié au nom de tous, et fait des vœux pour que les élèves qui l'écoutaient suivent les traces du grand français qu'ils venaient d'entendre.

La symphonie du Collège a joué une dernière marche, puis les élèves, en chœur puissant, ont entonné le beau chant des « Enfants de Notre-Dame », qui termina cette cérémonie.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du vendredi 30 juillet

Présidence de M. Gobert, juge

Un vol de laine. — En juin 1908, un vol de deux balles de laine était commis à la gare de Mouscron au préjudice de la maison Masurel, de Tourcoing.

Quelques jours après un négociant en déchets de Courtrai, M. Florin, qui avait acheté des marchandises sur échantillon à un marchand de déchets de Tourcoing qui prétendait agir comme courtier, fut très étonné en examinant la marchandise à la réception, de constater qu'elle avait une valeur beaucoup plus grande que le prix fait par ce marchand, le sieur Louis Houssay, 46 ans, demeurant à Tourcoing.

M. Florin avertit la police de Courtrai qui pensa avoir affaire aux voleurs des balles de laine de Mouscron et le lendemain quand Mme Houssay se présenta chez M. Florin pour toucher le prix de la vente, elle fut arrêtée. Cependant, comme la preuve de sa participation au délit n'était pas faite, une ordonnance de non-lieu fut rendue en sa faveur.

Une instruction ayant été ouverte à Courtrai, Houssay ne répondit pas aux convocations du juge belge, prétendant qu'il devait être jugé en France. Néanmoins, il fut renvoyé devant le tribunal de Courtrai comme complice par recel en même temps que les sieurs Vermassen et Devlieger.

Vermassen fut condamné ainsi que Houssay à 1 mois d'emprisonnement. Quant à Devlieger il fut acquitté.

Comme Houssay est Français, la justice belge ne pouvait faire exécuter le jugement de Courtrai. Le délit dont Houssay était accusé fut dénoncé à la justice française et c'est pourquoi Houssay comparaît actuellement devant le tribunal, à la suite d'une nouvelle instruction ouverte à Lille.

Le tribunal a estimé qu'un doute planait sur cette affaire et c'est pourquoi il a prononcé l'acquittement pur et simple de Houssay.

Défenseur: Me Selosse fils, avocat.

Une affaire embrouillée. — M. Gustave Valcke, 36 ans, garde-champêtre à Neuville-en-Ferrain, signale au tribunal qu'il a été outragé et frappé par Emile Leclercq, 31 ans, marchand de brosses, rue du Général-Souham, 32, à Tourcoing, et par Alphonse Saelens, 42 ans, teinturier, demeurant à la Vieille-Motte.

Le jour de cette scène, le 11 juillet, Mme Verdonck, cabaretière à Neuville, au Moulin Vert, était venue se plaindre au garde de ce que des consommateurs parmi lesquels se trouvait Saelens avaient causé du désordre dans son estaminet. Rencontrant Leclercq qui paraissait être blessé à la lèvre, le garde l'invita à s'expliquer sur les causes de cette blessure. Leclercq répondit par des grossièretés et c'est alors que le garde voulut l'arrêter. Saelens survenant à ce moment, se précipita sur le garde pour délivrer son camarade. La scène dégénéra en bagarre au cours de laquelle le garde fut jeté sur le sol et frappé violemment par Saelens. Ce dernier, d'ailleurs, eut l'épaule luxée.

Cependant des témoins à décharge qui avaient déjà été entendus par la gendarmerie viennent déposer et affirment que le garde Valcke, s'il a peut-être été outragé par Leclercq, a frappé le premier ce dernier avec sa canne. Saelens intervint à ce moment en faveur de son camarade, mais le garde se croyant sans doute en danger, lança un violent coup de canne à cet individu qui ne paraissait cependant pas avoir l'intention de frapper. C'est le coup donné par le garde à Saelens qui avait causé à celui-ci la douloureuse luxation de l'épaule dont il souffre encore aujourd'hui.

Quant au garde, il n'aurait pas été frappé par les deux prévenus et s'il porte une blessure légère au genou, elle aurait été déterminée par la chute qu'il fit en cherchant à se dégager.

Me Spriet, avocat, plaide que le garde par son manque de sang-froid est en partie responsable de l'incident qui s'est produit et il demande au tribunal l'acquittement de ses clients.

Saelens est condamné à 15 jours de prison et Leclercq à 5 jours de la même peine.

Odieux attentat contre une fillette a Tourcoing. — Alfred Desfrenne, 23 ans, journalier, rue des Trois-Pierres, ruelle Beuscart, à la Marlière, est accusé d'avoir commis d'odieuses violences contre une fillette de 7 ans 1/2, Elisa Florin, écolière, dont la famille habite, rue de La Fère, maison Honoré, à Tourcoing.

Desfrenne, ne donne pas d'arguments bien sérieux pour expliquer sa conduite et il se contente de prétendre qu'il était en état d'ivresse et qu'il ne se souvient de rien.

Nous n'insisterons pas davantage sur le caractère tout à fait immoral des faits reprochés au prévenu. Le médecin-légiste qui a examiné l'enfant a constaté la trace des violences exercées sur elle, mais fort heureusement la petite victime est aujourd'hui rétablie.

Après plaidoirie de Me Spriet, avocat, Desfrenne est condamné à 4 mois de prison.

Brutalités. — Florent Willem, 33 ans, journalier à Tourcoing entretient de très mauvaises relations avec Armand Jacquemin, ouvrier de filature, rue Basse, 34, à Mouvaux.

Le 23 mai, au matin, Jacquemin s'en revenait de son travail lorsque dans le sentier de l'Epinette, à Mouvaux, il fit la rencontre de Willem. Ce dernier l'appela à lui et brusquement il prit un petit bâton plombé qu'il tenait dissimulé et il en porta trois coups violents à son antagoniste.

Jacquemin s'est fait soigner par M. le docteur Butruille qui a constaté que la victime avait reçu un coup au maxillaire, un à l'œil gauche et un autre à l'avant-bras droit.

Jacquemin se porte partie civile par l'organe de Me Brackers d'Hugo et demande 362 francs de dommages-intérêts.

Après plaidoirie de Me Spriet, avocat, Willem est condamné à 15 jours de prison avec sursis et 50 francs de dommages-intérêts.

Une rixe. — Une rixe dont les circonstances sont assez mal connues, mais qui a eu des suites assez graves pour l'une des victimes, s'est produite le 11 avril dernier, au cabaret de M. Pierre Demol, à Croix.

Arthur Heyde, 29 ans, journalier, rue de la Consolation, 22, à Croix, et son frère Régis Heyde, 18 ans, apprêteur, rue Marceau, 20, à Wasquehal, viennent se plaindre au tribunal d'avoir été frappés par Pierre Demol et Victor Decroix, 27 ans, maréchal à Croix. Le 22 mai, les deux plaignants se trouvaient au cabaret Demol où l'on dansait. Pendant le bal, pour un motif des plus futiles, une rixe éclata entre danseurs et bientôt les frères Heyde furent environnés et frappés par cinq ou six individus. Arthur Heyde reçut à l'œil un coup violent et à l'heure actuelle il a perdu presque complètement l'usage de cet œil.

La victime a attendu jusqu'au premier juin pour porter plainte et en outre les deux frères Heyde ont varié dans leurs dépositions.

Les prévenus ont fait citer de nombreux témoins à décharge dont les dépositions établissent qu'un doute plane sur cette affaire.

En conséquence, Demol et Decroix sont acquittés purement et simplement. Défenseurs: Mes Lefebvre et Catelle, avocats.

Les dévalisseurs de garnis. — Le 7 juillet dernier, Mme Victorine Verwée, Vve Vanoverbecq, 69 ans, ménagère, rue de la Conférence, 69, à Roubaix, louait une chambre garnie à un sieur Jules Vanderbeken, journalier, actuellement en fuite.

Le 17 juillet, Vanderbeken qui avait vécu jusque-là avec une femme, disparut avec elle sans avertir sa logeuse, et en emportant un grand coffre. Le lendemain de ce départ, Mme Vanoverbecq constatait la disparition de deux couvertures en coton valant 3 fr. 50 chacune.

Vanderbeken qui fait défaut est condamné à 15 jours de prison.

Les réfractaires. — Pour infraction à l'arrêté d'expulsion pris contre chacun d'eux, le tribunal condamne: Albert Vanieuwenhuyse, 61 ans, terrassier, à Herseaux, à 1 mois de prison; Berthe Marit, 28 ans, journalière, sans domicile, 6 jours de prison; Antoine Moncamps, chauffeur, sans domicile, 6 jours, et Henri Vanstenkiste, 43 ans, journalier, sans domicile, 4 mois d'emprisonnement.

Attitude irrévérente. — Alphonse Beacq, sans domicile, fait opposition à un jugement du 7 mars 1907 qui l'a condamné par défaut pour outrages envers l'agent de police Gustave Petit, de Roubaix.

Beacq fait défaut une seconde fois; le Tribunal le déboute de son opposition.

— 1 mois de prison avec sursis à Louis Dutoit, 38 ans, journalier à Lille, pour tentative de vol de charbon commise le 4 mai dernier à la gare de St-André.

Si vous avez besoin d'un *dépuratif*, ne prenez que les Pilules Suisses. C'est celui qui est le moins cher, le plus actif, et qui réussit le mieux. 2374-a-d

NORD

UNE FEMME GRIEVEMENT BLESSÉE PAR UN CYCLISTE A SAINS-EN-COHELLE. — Une ménagère du pays, Mme Hélène Lalair, 27 ans, a été renversée par un cycliste, Narcisse Thuilliez, marchand de pommes de terre frites à Bouvigny-Boyeffes.

Mme Lalau porte une très grave blessure à la tête; relevée inanimée, elle est restée dans le coma.

Une enquête a été ouverte par la gendarmerie.

UNE FAMILLE EMPOISONNÉE A ANICHE. — La famille Dupriez, composée des parents, cabaretiers au passage à niveau de Malakoff, et de deux jeunes filles, a failli être empoisonnée.

Après le repas, où ils mangèrent du poulet accommodé avec des petits pois, ils ressentirent de violentes coliques et durent s'aliter. Les voisins entendant leurs gémissements accoururent et s'empressèrent de quérir un médecin, le docteur Brasseur, qui arriva aussitôt et fit absorber aux malades un contre-poison énergique. Dans la soirée, les malades étaient hors de danger. Toutefois, le père reste toujours alité. On ne s'explique pas cet empoisonnement.

Draperies en tous genres nouveautés anglaises Lecointre, rue de la Concorde, 1 (près square Pierre-Catteau) Rx. 68325

NEVRALGIE-MIGRAINE
RAGE DES DENTS
DOULEURS CÉRÉBRALES
15 Ans de Succès
RESULTATS REMARQUABLES
Une seule poudre "ALGAO"
soulage instantanément, guérit de façon certaine les accès les plus insupportables. 2 fr. 50 la boîte dans toutes les pharmacies. Roubaix: Dépôt principal gros et détail, Gerreth, rue du Chemin-de-Fer, 15; Lille, Phio Pruvost, rue des Arts, 7. — Partout en Belgique: Bruxelles, Vergamven; Gand, Demoor; Ostende, Decock; dans toutes les villes d'eau: Ypres: Libotte, pharm.-préparateur. — Médaille d'or aux expositions d'Hygiène Paris et Bruxelles 1900. 238

BELGIQUE

A LA CHAMBRE

Séance de vendredi matin

La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Nerincx.

La Chambre (une dizaine de députés seulement sont présents) adopte, sans discussion, tous les articles des budgets: de l'industrie et du travail — des recettes et dépenses pour ordre du Congo belge — de la dette publique — des non-valeurs et des remboursements.

La lecture des articles du budget des recettes et dépenses pour ordre donne lieu à un échange de vues relatif au fonds spécial des pensions de vieillesse.

Les pensions de vieillesse

M. Buyl signale que la Commission spéciale de la Chambre qui a examiné le budget a proclamé l'insuffisance à concurrence de 11 millions du crédit prévu pour le fonds des pensions de vieillesse.

M. Liebaert, ministre des finances. — Vous verses dans une erreur complète. Sans doute il y a discordance entre le montant des pensions payées et celui de l'allocation annuelle du fonds. Mais cela avait été prévu dès l'origine. Et cela n'a d'ailleurs aucune importance. Supposez que l'on prévoie que la poste devra payer 950 millions d'effets de commerce. Je suppose qu'en réalité on en présente pour 950 millions. Croyez-vous qu'une fois le 950e million atteint la poste fermerait ses guichets. Non, évidemment. C'est la même chose pour les pensions de vieillesse. Nous ne ferons jamais attendre les bénéficiaires de ces pensions et c'est pourquoi les fonctionnaires des postes doivent payer par forme d'avance, sans s'inquiéter des crédits prévus au budget.

M. Mechelynck. — Ce n'est pas la question.

M. Liebaert. — L'employé des postes doit compter ses quittances comme valant du numéraire. Ce sont des quittances gagées par des recettes budgétaires.

M. Mechelynck. — Vous n'avez pas ces recettes.

M. Liebaert. — Ce sont des quittances gagnées par des recettes certaines. La situation est régularisée en comptabilité, au fur et à mesure que la Cour des comptes achève la vérification des quittances. Il serait impossible de procéder autrement que l'on procède actuellement. Et il n'y a dans la procédure en usage absolument rien d'illégal.

Après discussion entre MM. Mechelynck, Liebaert et Buyl, tous les articles sont adoptés.

Lecture est ensuite donnée de projets de loi accordant la grande naturalisation et la naturalisation ordinaire. MM. Fléchet et Demblon protestent contre l'octroi de la naturalisation accordée à des instituteurs et institutrices arrivés depuis peu de l'étranger.

Les projets sont adoptés.

La séance est levée à 11 heures 1/2.

Séance de l'après-midi

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Cooreman, président.

MM. Polet, Masnhaut et Claes déclarent que, s'ils eussent été présents à la séance d'hier, ils eussent voté contre l'amendement du Sénat dans la loi sur les mines.

Votes

La Chambre vote successivement par appel nominal: les budgets: 1° de l'industrie et du travail par 66 voix et 48 abstentions.

2° Des recettes et dépenses pour ordre du Congo par 82 voix contre 31 et 2 abstentions.

3° De la dette publique par 90 voix contre 35 et 1 abstention.

4° Des non-valeurs et remboursements par 90 voix contre 25 et 1 abstention.

5° Des recettes et dépenses pour ordre par 65 voix contre 27 et 24 abstentions.

6° Les régularisations, transferts et crédits supplémentaires aux budgets des dotations pour l'exercice 1909 par 96 voix contre 25 et 4 abstentions.

7° Un feuilleton de naturalisation ordinaire par 76 voix contre 58 et 7 abstentions.

8° Un feuilleton de grande naturalisation par 100 voix contre 16 et 2 abstentions.

9° Un feuilleton de naturalisation ordinaire par 101 voix contre 10.

10° L'article 13 du budget extraordinaire comportant le crédit pour le Palais de Bruxelles, par 66 voix contre 51 et 2 abstentions.

M. Colfs motive ainsi son abstention: Je n'ai pas voté pour parce que sans que la Chambre en ait été prévenue on a consacré des sommes considérables à des travaux d'aménagement intérieurs qui ne doivent pas être à la charge de la nation alors qu'on aurait dû avant tout restaurer le bâtiment de la Liste civile qui est laissé dans un état abominable; je n'ai pas voté contre parce que les travaux commencés doivent être achevés.

11° L'ensemble du budget extraordinaire, par 66 voix contre 29 et 4 abstentions.

M. Woeste déclare s'être abstenu pour protester contre le projet de jonction Nord-Midi.

M. Beernaert s'est abstenu pour protester contre le dépôt tardif du budget extraordinaire.

M. Hubin. — Je me suis abstenu parce que l'on n'emploie pas de pierres belges dans la construction du Palais du Roi.

Les autres membres déclarent s'être abstenus pour des raisons analogues à celles des orateurs précédents.

On passe au vote du budget des chemins de fer. La gauche socialiste réclame l'appel nominal sur un amendement de M. Pepin portant une augmentation de crédit pour les salaires.

Cet amendement est rejeté par